

Les Québécois et la question linguistique (4) Les francophones se fient plus au PQ qu'à Bourassa

GILLES LESAGE

QUÉBEC — La confiance des Québécois est limitée quant à la volonté du gouvernement de les protéger sur le plan linguistique. De fait, chacun des deux groupes linguistiques estime que, sans être délaissé, l'équipe de Robert Bourassa a un préjugé favorable envers l'autre groupe.
Le clivage selon la langue mater-

nelle est vif. Ainsi, au plan québécois, les francophones font davantage confiance au Parti québécois à propos de la langue, tandis que les anglophones ont une confiance mitigée envers le Parti libéral du Québec (PLQ). Sur le plan fédéral, Brian Mulroney est le favori des francophones, mais les anglophones font plus confiance au Parti libéral du Canada (PLC).

SONDAGE

LE DEVOIR-CKAC

Ces données ressortent des réponses sur l'aptitude des partis et des chefs à s'occuper des questions linguistiques, telles que données par 936 Québécois, dans le sondage télépho-

nique que la firme Créatec a fait pour LE DEVOIR et CKAC (Télé-média), entre le 30 mai et le 8 juin.

De cette partie, basée sur la perception et la confiance des citoyens, le sondeur, M. Grégoire Gollin, tire l'impression que la situation, quoique fluide, comporte les ingrédients d'une situation explosive. Il en veut comme indice la présence de deux blocs (minoritaires) de radicaux,

francophones et anglophones, surtout dans la région de Montréal.

De l'ensemble des personnes interviewées, il ressort que 7 sur 10 (69 %) opinent que le gouvernement québécois a la volonté politique de protéger les droits de la minorité anglophone du Québec; 23 % sont en désaccord. Seulement 3 répondants sur 5 (61 %) sont d'accord pour dire que le gouvernement veut protéger le

français; et le tiers (34 %) est en désaccord avec cette proposition.

Selon la langue maternelle, il se dégage ce qui suit:

- une majorité de francophones (56 %) estime que le gouvernement du Québec veut protéger le français; mais une importante minorité (38 %) n'est pas d'accord;
- chez les anglophones, 4 sur 5

Voir page 12 : Sondage

La grève dans les hôpitaux tire à sa fin Un groupe de grévistes est retourné au travail

RENÉE ROWAN

Au moment d'aller sous presse, hier soir, l'un des trois groupes de techniciens de la santé impliqués dans le conflit des hôpitaux recommandait à ses membres de reprendre le travail à huit heures, ce matin. Le président de la Centrale des Pro-

fessionnels de la Santé, Jacques Paradis, a tenu à préciser cependant que le litige demeurerait entier. Quant aux deux autres syndicats concernés, les négociations avec le gouvernement se poursuivaient toujours, tard en fin de soirée, mais on laissait entendre qu'une entente était en vue. Plus tôt dans la soirée, le gouver-

nement s'appretait à entreprendre des procédures pour outrage au tribunal, les techniciennes et techniciens de la santé ayant décidé de passer outre à l'ordonnance de retour au travail émise mardi par le Conseil des services essentiels.

En fin de soirée, toutefois, les négociations se sont intensifiées sous la menace de lourdes amendes décrétées un peu plus tôt par le gouvernement rendant improbable une troisième journée consécutive de grève.

« Si, à ce moment-ci, on n'a pas encore trouvé de solution, tous les contacts ne sont pas pour autant rompus avec le gouvernement », déclarait en début de soirée Mme Louise Trépanier, directrice générale de la Centrale des professionnels de la santé (CPS).

Interrogée à sa sortie de la Chambre, hier, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Lavoie-Roux, a précisé que son ministère, en collaboration avec les établissements du réseau hospitalier, était à amasser la preuve de façon à établir contre qui le Procureur général allait entreprendre des procédures: les syndicats (en l'occurrence l'Association professionnelle des inhalo-

Voir page 12 : Santé

Le retour des chars allégoriques



Photo Jacques Grenier

Que la Fête commence !

Les Montréalais retrouveront cette année le traditionnel défilé de chars allégoriques de la Saint-Jean-Baptiste. Ci-haut, l'un des trois chars allégoriques qui animeront de leur présence des enfants de différentes ethnies. Informations page 13.

Transaction de \$ 185 millions Bell se «marie» avec Quebecor



Pierre Péladeau

ROBERT DUTRISAC

Après de très brèves fréquentations, Quebecor et les Entreprises Bell Canada (BCE) annoncent leur mariage d'intérêts.

Confirmant les informations publiées dans notre édition d'hier, BCE cède la plupart de ses activités d'imprimerie, dont est chargée sa filiale BCE Publ'Tech, à Quebecor qui lui donne en retour 21 % de son capital-actions et une somme de \$ 100 millions sous forme de billets payables en dix ans.

La transaction, qui se chiffre globalement à quelque \$ 185 mil-

Voir page 7 : Quebecor

Les espions ne sont pas tous russes... Moscou expulse deux Canadiens

MANON CORNELLIER

OTTAWA — En réaction à l'expulsion par Ottawa de huit de ses représentants diplomatiques et la déclaration de 10 autres comme persona non grata, l'Union soviétique a demandé à deux Canadiens en poste à Moscou de quitter l'URSS d'ici samedi et a déclaré persona non grata trois autres représentants canadiens qui ont oeuvré à Moscou par le passé.

L'ambassadeur canadien Vernon Turner a été informé de ses nouveaux développements, hier après-midi, lors d'une convocation au ministère soviétique des affaires étrangères, a indiqué une porte-parole du ministère canadien des Affaires extérieures, Réjane Dodd.

Le porte-parole de l'ambassade soviétique à Ottawa, M. Viacheslav Bogdanov, a confirmé cette nouvelle ajoutant que « si le Canada riposte à la réponse soviétique, il essuiera im-

Voir page 12 : Moscou



Photo CP

Le premier ministre de Grande-Bretagne, Margaret Thatcher, a été ovationnée lors de son passage aux Communes, hier.

Le jour où l'Accord du lac Meech est adopté

Alberta : l'anglais seule langue de la législation

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Le gouvernement de l'Alberta a déposé hier une Loi linguistique qui stipule que « l'anglais est la langue des lois de l'Alberta ».

Le Procureur général de la province a aussi annoncé une nouvelle Loi scolaire qui engage le gouvernement de la province « à offrir aux étudiants la possibilité d'apprendre le français et un nombre sans précédent de langues, y compris les langues autochtones, l'ukrainien, l'allemand, l'italien, l'hébreu, le chinois et d'autres encore (sic) ».

La nouvelle politique linguistique de l'Alberta fait suite au jugement de la Cour suprême qui avait obligé la Saskatchewan à respecter ses obligations constitutionnelles envers sa minorité francophone ou à adopter elle aussi une nouvelle politique linguistique.

Alors que le gouvernement de Grant Devine a décidé d'avancer vers le bilinguisme « à son rythme », le gouvernement de Don Getty recule carrément. Le ministre des Relations fédérales-provinciales, Lowell Murray, et le Commissaire aux langues officielles ont immédiatement

protesté. « C'est profondément décevant, a déclaré D'Iberville Fortier... Il faut espérer qu'à l'avenir le gouvernement de l'Alberta fera adopter des positions plus en harmonie avec l'engagement formel pris dans le contexte de l'Accord du lac Meech de protéger l'existence de ses collectivités de langue française ».

Le dépôt de la loi albertaine est justement intervenu au moment même où la Chambre des Communes adoptait pour la deuxième fois l'entente constitutionnelle du 3

Voir page 12 : Alberta

La Dame de fer soulève un tollé

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — L'Opposition a accusé le premier ministre britannique Margaret Thatcher de s'ingérer dans la politique intérieure canadienne en faisant la promotion de l'accord de libre-échange avec les États-Unis.

Mme Thatcher, qui s'est adressée hier aux députés et sénateurs réunis à la Chambre des Communes, a assuré la population du Canada que l'accord de libre-échange ne lui ferait pas perdre sa souveraineté.

Le premier ministre a affirmé qu'elle parlait d'expérience. Quinze

ans après s'être jointe à la Communauté économique européenne, la Grande-Bretagne est toujours aussi britannique, et les Britanniques sont toujours aussi fiers de leur histoire et de leur indépendance, a-t-elle déclaré.

« Compte tenu de l'expérience de la Grande-Bretagne au sein du Marché commun, vous n'avez pas à craindre quelque diminution que ce soit de l'identité nationale canadienne », a assuré Mme Thatcher, chaleureusement applaudie par les parlementaires conservateurs.

Le premier ministre a reconnu que la question du libre-échange

Voir page 12 : Dame de fer

AUJOURD'HUI



SILENCE HAÏTIEN

Le nouvel homme fort de Port-au-Prince, le général Namphy, reste muet sur ses intentions. La population fait comme si de rien n'était. Washington s'alarme parce que quatre Américains sont arrêtés. Page 5

DISCRIMINATION DANS LE LOGEMENT

Les aspirants locataires noirs sont victimes de discrimination flagrante. Page 3

LOI SPÉCIALE POUR LES AMBULANCIERS

Québec a mis fin aux menaces des 2.000 ambulanciers en adoptant hier soir une loi spéciale. Page 2

SPEC Électronique
les Couleurs de l'été
SANYO
Seulement **788\$**
était 988\$
Venez vite en profiter!
ÉPARGNEZ 200\$

NOUS AVONS RÉDUIT LE PRIX D'UN MONITEUR DES PLUS POPULAIRES

62 C 906

- Stéréo/DBX
- 105 canaux
- 26" couleur
- garantie 3 ans

8390 ST-HUBERT (au sud de Métropolitain) 388-4777 / 388-1122
Laval: 1599 Autoroute 440 ouest (à l'est de l'autoroute des Laurentides) 745-3322

Le français sera de plus en plus parlé mais par de moins en moins de gens

Un Anglo-Québécois ne vit que 10 à 20 ans au Québec

JEAN-PIERRE PROULX

Une étude du Conseil de la langue française conclut « qu'on parlera de plus en plus le français au Québec, mais ce sont des Québécois de moins en moins nombreux et de plus en plus vieux qui le parleront ».

Si cette conclusion confirme ce que l'on savait déjà plus ou moins, une seconde, concernant la minorité anglophone, constitue une révélation: un anglophone né au Québec ne vit au Québec que de 10 à 20 ans. Il passe en fait les deux tiers, sinon les trois quarts, de sa vie dans le reste du Canada si bien qu'au total les trois quarts de la descendance attendue des Anglo-Québécois va naître en de-

hors du Québec.

Cette recherche, intitulée « La situation démographique du Québec », est l'oeuvre des démographes Marc Termotte de l'INRS-Urbani-sation et Danielle Gauvreau de l'Université du Québec à Chicoutimi. Cette étude, écrit le président du Conseil, M. Pierre Martel, constitue « la première véritable synthèse démographique exclusivement consacrée au Québec ».

Les auteurs examinent d'abord l'accroissement naturel des trois groupes linguistiques du Québec, les francophones, les anglophones et les allophones (pris comme un tout) pour conclure que « de façon générale, aucun des groupes linguistiques ne paraît aujourd'hui en mesure d'as-

surer son renouvellement par le jeu de la fécondité et de la mortalité ».

En ce qui concerne plus spécifiquement le groupe francophone, non seulement est-il « sur le point de perdre le seul avantage démographique (la fécondité) qu'il détenait sur le groupe anglophone, mais en outre il est en train de perdre son unique source de croissance ».

Les deux auteurs estiment que la proportion des francophones autour de l'an 2000 sera vraisemblablement de 84% au Québec mais avec des effectifs moins nombreux. D'après le professeur Termotte, il faudrait, pour empêcher le déclin démographique, que le taux de fécondité passe de 1,4 à 1,8 et que le nombre d'immigrants passent à 40.000 par année. Mais il

doute que cet objectif puisse être atteint.

Quant à la part des anglophones, il la situe environ 10% autour de l'an 2000. En somme l'érosion que connaît la communauté anglophone depuis 1931 va se poursuivre. A ce propos, la nervosité migratoire qu'a connue la communauté anglo-québécoise en 1977-1979 n'a été que l'accélération purement conjoncturelle d'un « problème structurel, de longue période, lié à son comportement de fécondité depuis plusieurs générations ».

« Ce problème structurel se trouve renforcé, surtout en périodes de tension politique, par un problème socio-culturel tout aussi structurel qui fait que le Québec ne semble guère par-

te de l'espace migratoire du reste du Canada, alors que ce dernier fait manifestement partie de celui des anglophones du Québec ».

En ce qui concerne les transferts linguistiques, c'est-à-dire le changement qu'opère une personne d'une langue maternelle donnée à une autre langue d'usage que sa langue maternelle, les deux chercheurs confirment les recherches connues: l'anglais demeure gagnant. « Environ deux transferts sur trois s'effectuent vers l'anglais et un seul vers le français », notent-ils. On a cependant observé entre 1976 et 1981 une diminution des transferts vers l'anglais en particulier chez les immigrants récents qui sont plus nombreux qu'auparavant à passer au français.

Les migrations interprovinciales obéissent par ailleurs à un schéma assez simple: les anglophones du Québec émigrent dans les autres provinces mais l'inverse n'est pas vrai. Par contre, les francophones des autres provinces viennent au Québec mais les Québécois restent chez eux.

L'étude démontre enfin « qu'aucun groupe linguistique dans aucune région ne peut espérer renouveler sa population en faisant appel à la seule population du même groupe linguistique née dans la même région ». La majorité francophone possède sur les autres groupes l'avantage que la plupart de ses naissances attendues vont arriver au Québec.

Méthodologie

Ce sondage d'opinion a été réalisé à la demande du DEVOIR et de CKAC par la maison Créatec + auprès de 936 Québécois de 18 ans et plus, tous citoyens canadiens, francophones, anglophones et allophones. Les entrevues téléphoniques, menées entre le 30 mai et le 8 juin, ont duré 25 minutes.

Le type d'échantillon est probabiliste et a été tiré au hasard systématique dans les bottins du Québec au prorata des régions administratives. Les anglophones de Montréal ont été suréchantillonnés pour donner une base de calcul suffisante, puis leur nombre a été pondéré pour que chaque groupe linguistique ait un poids égal à son importance réelle.

Au départ, 2.400 numéros de téléphone ont été sélectionnés pour aboutir à 1477 numéros dans l'échantillon. Ont été inclus dans les 923 numéros « hors échantillon » 384 appels qui, après cinq essais, sont demeurés sans réponse. Des 1477 contacts téléphoniques « dans l'échantillon », 936 ont été complétés pour un taux de réponse de 63,3%.

Ces 936 répondants sont représentatifs de l'ensemble de la population visée quant à la répartition régionale, les groupes d'âges, le sexe et la langue maternelle.

Enfin, la marge d'erreur maximum est de ± 3,2% pour les résultats globaux, 19 fois sur 20, de ± 3,9% pour l'échantillon des 634 francophones, de ± 6,1% pour les 265 anglophones. Le nombre d'allophones dans l'échantillon n'étant que de 37, les résultats les concernant ne peuvent être qu'indicatifs.

La compilation et les analyses ont été menées par M. Grégoire Gollin de la maison Créatec +.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Sondage

(83%) croient que le gouvernement veut protéger le français; mais il s'en trouve 15% pour penser le contraire.

■ A l'inverse, 3 francophones sur 4 (75%), avec 16% en désaccord disent que le gouvernement a la volonté politique de protéger les droits de la minorité anglophone du Québec.

■ mais chez cette dernière, 3 anglophones sur 5 (59%) ne voient pas la volonté de Québec de protéger leurs droits; seulement 37% décèlent cette volonté.

De l'ensemble, il ressort donc que les francophones, surtout ceux de Montréal, sont en majorité convaincus que le gouvernement actuel du Québec a davantage la volonté de protéger les droits des anglophones que les français. (Chez les francophones du reste du Québec, l'opinion est inverse.) Et les anglophones pensent exactement le contraire: pour eux, c'est le français que Québec protège.

En fait, commente M. Gollin, aucun des deux groupes linguistiques ne perçoit clairement un préjugé favorable en sa faveur, bien qu'aucun ne se sente délaissé.

Quels sont, par ailleurs, les partis provinciaux les plus aptes à protéger les droits de l'un et l'autre groupe?

Dans l'ensemble des répondants, 2 Québécois sur 5 (39%) perçoivent le PQ, et 30% le PLQ, comme le parti provincial le plus apte à s'occuper des questions linguistiques de façon satisfaisante pour l'avenir du Québec.

Près de 1 sur 2 (47%) francophones de langue maternelle font confiance au PQ en cette matière, contre 1 sur 2 (26%) au PLQ, et un minuscule 3% au Parti indépendantiste de Gilles Rhéaume et Pierre de Bellefeuille. Il n'y a pas de différence notable entre les francophones de Montréal et d'ailleurs en province.

Chez les anglophones, par contre, plus de la moitié (55%) fait confiance au PLQ, 4% au PQ et 13% au NPD-Québec.

Notons que le taux de confiance en matière linguistique ne correspond pas aux intentions de vote, telles que relevées (samedi dernier) par ce sondage de nature presque exclusivement linguistique. Ainsi, 46% des francophones sont décidés à voter PLQ, mais seulement 26% font confiance au libéraux sur la langue. De même, 3 anglophones sur 4 appuient le PLQ, mais 20% de moins lui font confiance sur la langue.

La situation est inverse pour le PQ: 39% des francophones lui accordent leur vote, tandis que 47% lui font confiance sur la langue.

Un francophone sur 10 (9%) aurait l'intention de voter pour le NPD, mais seulement 3% lui font confiance sur la langue. Près de 1 anglophone sur 4 (23%) voterait NPD, mais seulement 13% lui font confiance sur la langue.

D'autre part, quels sont les chefs provinciaux les plus aptes quant à la langue?

Dans l'ensemble des répondants, 33% font plus confiance à M. Bourassa, et 33% également à M. Parizeau, pour s'occuper des questions linguistiques de façon satisfaisante pour l'avenir du Québec. Il faut toutefois noter qu'on fait un peu plus confiance à M. Bourassa (33%) qu'au PLQ (30%); mais c'est l'inverse pour M. Parizeau: on fait plus confiance au PQ (39%) qu'à son chef (33%).

Cependant, selon la langue maternelle, les francophones font plus confiance à M. Parizeau (39%) qu'à M. Bourassa (29%) surtout à Montréal. Mais ils sont moins portés à faire confiance au président du PQ (39%) qu'au parti lui-même (47%).

Par contre, 1 anglophone sur 2 (51%) fait confiance à M. Bourassa; un mince 1% fait confiance à M. Parizeau. Mais pour 3 anglophones sur 10 (29%), aucun des chefs provinciaux n'est plus apte que les autres en matière linguistique. Seulement 7% des francophones sont du même avis.

Quels sont maintenant les partis fédéraux les plus aptes?

Dans l'ensemble des répondants, c'est au PLC en qui on a le plus confiance (31%) pour contribuer à la solution des questions linguistiques au Québec. Le Parti conservateur suit avec 21%, et le NPD ferme avec 14%.

Chez les francophones de langue maternelle, le Parti libéral vient en tête avec 28%, talonné par le PC avec 23%, et le NPD obtient 14%. C'est à Montréal que les francophones ont le moins confiance aux conservateurs (19%), contre 26% ailleurs au Québec.

Le PLC vient nettement au premier rang (43%) chez les anglophones, suivi du NPD (15%) et du PC (13%).

Quels sont, finalement, les chefs fédéraux les plus aptes?

Dans l'ensemble des personnes interviewées, les tiers (34%) fait confiance à M. Mulroney pour contribuer à la solution des questions linguistiques au Québec. M. Broadbent vient au second rang (18%) et M. Turner n'obtient que 13%. Ici aussi, on constate un très grand écart entre la confiance accordée aux partis et la confiance envers les chefs, surtout dans le cas du PLC et de M. Turner.

Répartis selon la langue maternelle, les répondants francophones (surtout ailleurs qu'à Montréal) font avant tout confiance à M. Mulroney (37%), M. Broadbent ne récoltant que 17% et M. Turner seulement 12%. Alors que, sur la scène québécoise, les francophones font plus confiance à un parti (le PQ), au plan fédéral, la confiance est plus élevée envers un chef, M. Mulroney.

Chez les anglophones, par contre, on fait plus confiance à M. Broadbent (25%) qu'à M. Mulroney (20%) et à M. Turner (19%). Tant pour Québec que pour Ottawa, finalement, les anglophones font plus confiance à un parti (le PLQ et le PLC) qu'à un chef ou l'autre.

Ceci complète les points saillants des grands chapitres du sondage linguistique. Il reste toutefois à relever des questions subsidiaires et significatives.

Ainsi, samedi, entre les deux fêtes nationales, nous analyserons le sentiment d'appartenance des 936 personnes interrogées par téléphone: se perçoivent-elles d'abord comme Québécoises, Canadiennes, Canadiens français ou Canadiens anglais?

Lundi, finalement, les Québécois veulent-ils des écoles confessionnelles ou linguistiques? A lire dans LE DEVOIR.

◆ Santé

thérapeutes du Québec (APIQ) et l'Association professionnelle des technologues médicaux du Québec (APTMQ), toutes deux rattachées à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), et la Centrale des professionnels de la santé (CPS), les syndicats et lesquels.

Les amendes prévues dans la loi 160 sont lourdes: de \$20.000 à \$100.000 s'il s'agit d'un syndicat; de \$5.000 à \$25.000 s'il s'agit d'une personne qui, avant le 11 novembre 1986, était un dirigeant, un employé ou représentant d'une association de salariés, et

de \$25 à \$100 pour les autres syndiqués.

En outre, à compter de la date déterminée par décret du gouvernement, tout salarié qui s'absente de son travail ou cesse d'exercer ses activités normales, perd un an d'ancienneté pour chaque jour pendant lequel dure son absence.

Le premier ministre Robert Bourassa a dit espérer que les techniciennes et techniciens retourneront au travail « dans un délai acceptable ».

Plus tôt dans la journée, l'Association des hôpitaux du Québec, après avoir constaté que le mouvement de grève des techniciennes et techniciens de la santé était maintenu en dépit de l'ordonnance du Conseil des services essentiels et en raison « des inconvenients majeurs » que cette grève illégale engendrait dans la population, avait recommandé que le Procureur général du Québec intente des poursuites pour outrage au tribunal.

L'AHA avait également recommandé à ses membres d'aviser les syndicats et les employés concernés qu'ils étaient passibles de l'application des sanctions prévues à la Loi 160, à défaut d'un retour au travail dès aujourd'hui.

Le gouvernement s'est, d'autre part, dit d'accord pour reprendre officiellement les négociations avec les 5.000 à 6.000 techniciens et techniciennes de la santé en grève illégale depuis mardi matin, mais pas avant qu'ils soient retournés au travail.

En réponse à une question du chef de l'opposition pendant la période de questions, le président du Conseil du Trésor, M. Paul Gobeil, a déclaré que le gouvernement était prêt à négocier avec les techniciens et techniciennes de la santé, mais pas sous la menace de moyens de pression.

Selon les précisions apportées en Chambre par Mme Lavoie-Roux, la situation, hier, était normale dans environ 30% des hôpitaux. Ailleurs, dans les autres centres hospitaliers, cela variait d'un endroit à l'autre. « Mais cela ne peut perdurer, la situation devenant chaque jour plus difficile », a expliqué M. Robert Nadeau, conseiller à la direction des communications de l'AHQ. « On peut reporter d'une journée ou deux tests, analyses et radiographies, mais pas indéfiniment », a-t-il déclaré au cours d'un entretien téléphonique.

Une centaine de techniciennes et techniciens qui faisaient du piquetage devant des établissements de santé de la région de Québec, ont spontanément décidé, hier, à l'heure du midi, d'aller occuper le bureau de la ministre de la Santé et des Services sociaux, mais ont vite été refoulés. Rebroussant chemin, les grévistes sont allés manifestés devant le Parlement.

◆ Moscou

médiatement une autre réplique ».

Les deux diplomates canadiens expulsés sont Mme Evelyn Puxley, deuxième secrétaire et vice-consul, et le commandant Raymond Steele, attaché naval à l'ambassade. Les trois personnes qui ne peuvent retourner en Union soviétique sont Ken Noodie, ex-attaché militaire, John Digangi, ancien second secrétaire, et Ann Leahy, anciennement première secrétaire.

Les Soviétiques accusent les Canadiens d'avoir eu des activités incompatibles avec leur statut diplomatique, mais à Ottawa on admet qu'il s'agit tout simplement de la formule d'usage.

Côté canadien, les accusations semblent plus sérieuses et précises. Hier, aux Communies, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures Joe Clark a révélé que les représentants soviétiques se seraient livrés à de l'espionnage industriel et militaire, qu'ils auraient tenté d'avoir accès à des technologies de pointe ou auraient essayé d'infiltrer le Service de sécurité de la GRC, devenu en 1984 le Service canadien de renseignements de sécurité.

Ces activités n'étaient pas reliées entre elles, a déclaré M. Clark, et ont fait l'objet d'enquêtes « parallèles et indépendantes ». Certaines investigations se poursuivent.

Un Soviétique travaillant pour l'Organisation de l'aviation civile internationale, M. Yuri Smurov, a demandé de rester au Canada avec sa famille. M. Smurov aurait fourni des renseignements utiles aux autorités canadiennes. M. Clark n'a pas élaboré.

Quant aux sept soviétiques expulsés vendredi dernier, ils ont été avisés mercredi dernier qu'ils avaient 48 heures pour quitter le pays. Un attaché militaire, actuellement à l'extérieur du Canada, ne pourra pas revenir au pays.

M. Clark a aussi dévoilé la liste des ressortissants soviétiques concernés. Parmi les personnes expulsées, on

retrouve le consul, deux vice-consuls et le représentant commercial en poste à Montréal. S'ajoutent à la liste deux représentants auprès de FOACI et le second secrétaire du service consulaire à Ottawa.

Quant aux neuf individus déclarés persona non grata, il s'agit de personnes n'étant plus en poste au Canada, certains depuis plus de dix ans d'ailleurs, le ministre n'a pas expliqué pourquoi il a fallu tant de temps pour agir. On retrouve encore dans la liste deux ex-consuls et un ex-vice-consul du bureau montréalais, deux anciens représentants à l'OACI, un journaliste de l'agence Novosti, un gestionnaire d'Aeroflot et deux ex-diplomates de l'ambassade à Ottawa.

M. Clark a avisé les autorités soviétiques qu'aucune récidive ne serait tolérée. Il a toutefois ajouté que « nous sommes prêts à laisser cette question derrière nous pour reprendre nos relations bilatérales en fonction de nos intérêts mutuels ».

Mais selon M. Bogdanov, Moscou est inquiet des conséquences de ces expulsions sur les relations soviéto-canadiennes car on estime que les accusations portées sont injustifiables et sans fondement. On va jusqu'à dire que c'est l'oeuvre de personnes voulant faire échec à l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest et que le Service canadien de renseignements de sécurité n'est qu'un outil dont elles se servent.

Ottawa qui refuse d'en dire plus sur les motifs d'expulsion n'avait pas encore réagi hier soir à l'annonce de l'expulsion des deux Canadiens.

◆ Alberta

juin 1987. Cette fois, 200 députés fédéraux se sont prononcés en faveur, seulement quatre libéraux, un Néo-Démocrate, un Conservateur et un indépendant se prononçant contre. La même Résolution constitutionnelle avait été adoptée le 26 octobre 1987 par 242 voix contre 16. Hier, 51 Conservateurs (dont neuf ministres), onze Néo-Démocrates, huit libéraux, étaient absents des Communies mais seuls les Néo-Démocrate, Sven Robinson (Colombie-Britannique) et Bill Blaikie (Winnipeg) ont expliqué leur abstention. Certains, comme le ministre Harvie André, se sont éclipsés au moment du vote.

Avec le dépôt hier du rapport du comité législatif sur l'Accord du lac Meech à Queen's Park et le vote final prévu pour la semaine prochaine, il ne manquera plus que quatre provinces dont le Nouveau-Brunswick et le Manitoba qui souhaitent des améliorations. Le tout doit être réglé avant le 23 juin 1990.

Mais le dépôt de la Loi linguistique de l'Alberta va relancer le débat sur la futilité de l'Accord constitutionnel que, même les provinces qui l'ont ratifié (le 7 décembre 1987 dans le cas de l'Alberta), ne respectent pas.

La Cour suprême a jugé, en février 1988, que la loi sur les Territoires du Nord-Ouest prévoyant l'utilisation du français et de l'anglais à l'Assemblée législative, dans les lois et devant les tribunaux, aurait dû s'appliquer aux provinces de Saskatchewan et de l'Alberta lorsqu'elles ont été créées en 1905.

Mais, affirmait hier le ministre James Horsman, « les Pères de la Confédération ont reconnu que les différentes provinces devaient répondre différemment à la diversité linguistique et culturelle à l'intérieur de chaque province ». En vertu de ce droit à la différence, Edmonton décrite donc:

■ aucune loi ni règlement ne seront traduits; modeste concession: les règlements de l'Assemblée législative seront modifiés pour permettre à un député de s'y exprimer en français et le Journal des Débats sera publié dans les deux langues, sans traduction; d'autres langues pourront être utilisées, mais encore avec la permission du président;

■ le gouvernement fédéral demande à toutes les provinces de respecter le droit des accusés à subir leur procès dans leur langue mais le gouvernement provincial fera payer la note des traducteurs par Ottawa;

■ le gouvernement va publier sous peu son interprétation de la Charte des droits garantissant aux francophones, « là où leur nombre le justifie, l'enseignement dans leur propre langue; il multiplie parallèlement les fonds pour encourager la création de classes d'immersion pour les anglophones;

■ les programmes et les cours offerts aux étudiants sont à l'image du vaste patrimoine multiculturel de l'Alberta », a dit le ministre Horsman hier, et son gouvernement offrira des cours dans une dizaine de langues en plus du français; les immigrants s'installant en Alberta seront encouragés à apprendre l'anglais seulement.

Au début d'avril, le gouvernement de la Saskatchewan annonçait qu'il traduirait une partie des anciennes

lois de la province et que la plupart des nouvelles lois seront déposées en français et en anglais. Le premier ministre de la province disait, au cours d'une entrevue au DEVOIR, que sa province sera bilingue « avec le temps, dans dix ou quinze ans ». Et en juin, il signait une entente avec le gouvernement fédéral pour le développement d'un système scolaire autonome.

Manifestement embarrassé, le sénateur Lowell Murray a promis de nouvelles négociations entre le Secrétaire d'Etat, Lucien Bouchard, et le gouvernement de la province. Les 60.000 Franco-Albertains s'étaient pourtant montrés beaucoup moins exigeants que les 25.000 Fransaskois.

Dans une lettre récente, le premier ministre Mulroney avait fait appel à la générosité du gouvernement conservateur de l'Alberta, demandant la traduction d'ici 1990 « d'une poignée de lois et règlements en vigueur », et offrant d'étudier, conjointement avec Edmonton, les moyens d'assurer l'enseignement du français langue seconde et de quelques autres langues comme « l'ukrainien et l'allemand ».

Devant l'intransigeance du gouvernement de l'Alberta, et la bataille que les Conservateurs fédéraux et provinciaux livrent dans la province contre le bilinguisme, en particulier contre le projet de loi C-72, on se demande quelles concessions Ottawa pourrait aller chercher.

Pour les Franco-Albertains, la nouvelle politique linguistique ne fait que confirmer la situation actuelle puisque le gouvernement d'Edmonton n'avait jamais respecté ses obligations constitutionnelles de toute manière. Comme l'a rappelé D'Iberville Fortier, cette attitude du gouvernement de l'Alberta laisse entendre qu'il comprend mal les pertes subies par les Communautés franco-phones depuis le début du siècle.

◆ Dame de fer

était une question controversée au Canada, mais elle a tenu à reconnaître le « courage du Canada » à entreprendre ce partenariat avec son puissant voisin.

Les libéraux et les néo-démocrates n'ont pas dit un mot sur le coup, mais ils sont revenus sur la question en après-midi, au cours d'une des périodes des questions les plus agitées de la session.

Le chef libéral John Turner a soutenu que la première ministre s'était ingérée dans un débat national qui allait dominer les prochaines élections.

Il a affirmé que le Canada n'avait pas besoin de l'approbation d'une puissance étrangère sur la façon dont il menait ses relations extérieures et commerciales, et qu'il n'avait besoin de personne pour l'aider à prendre ses décisions quant à la façon de régler ses propres problèmes.

« Nous ne sommes plus une colonie de la Grande-Bretagne, et nous ne voulons pas devenir une colonie des Etats-Unis », a-t-il lancé, ovationné par ses troupes.

Le chef néo-démocrate Ed Broadbent a abondé dans le même sens, en affirmant que le premier ministre britannique ne s'était pas mêlé de ses affaires. Son discours, a-t-il affirmé, traitait de façon hautement partisane la politique intérieure canadienne, et risquait de semer la division.

Il n'a pu s'empêcher de comparer les paroles de Mme Thatcher à l'intervention du général Charles de Gaulle dans le débat nationaliste québécois en 1967, avec son fameux « Vive le Québec libre ».

M. Turner a soutenu que si un pre-

mier ministre canadien s'était mêlé d'aller faire la promotion du marché commun à Westminster il y a 15 ans, il aurait été proprement invité à réintégrer ses terres.

Le premier ministre Brian Mulroney pourrait tout aussi bien aller faire un discours sur l'Irlande du Nord devant les parlementaires britanniques, a suggéré le critique libéral en matière de commerce extérieur Lloyd Axworthy.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures Joe Clark a répliqué que la liberté d'expression était une tradition britannique et canadienne de longue date, qu'il fallait respecter. Le premier ministre britannique n'a fait qu'exercer cette tradition, a-t-il déclaré.

La Dame de fer n'a pas seulement irrité l'opposition en traitant du libre-échange, mais aussi en encourageant le Canada à faire l'acquisition de sous-marins à propulsion nucléaire, si possible britanniques.

M. Broadbent a rappelé qu'une bonne partie de la population canadienne s'opposait à ce programme d'achat.

Le reste du discours de Mme Thatcher ne s'est cependant pas attiré les foudres de l'opposition.

Vêtu d'un ensemble gris acier, la Dame de Fer a chaleureusement félicité M. Mulroney pour le rôle qu'il a joué au cours du sommet économique de Toronto.

23 juin

par la PC et l'AP

1987: l'Assemblée nationale devient le premier parlement du Canada à entériner officiellement l'accord constitutionnel du Lac Meech.

1985: un avion d'Air-India explose au-dessus de l'Atlantique Nord, au large de l'Irlande: les 329 personnes qui étaient à bord sont tuées et l'on soupçonne un sabotage.

1978: la Chambre des Communes adopte une loi donnant à chacun le droit de subir un procès en anglais ou en français. — Au Québec, la police procède à trois arrestations dans l'affaire de l'enlèvement de Charles Marlon.

1976: ouverture officielle de la Tour du CN à Toronto.

1971: accord sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun; le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, refuse d'accepter la charte constitutionnelle de Victoria.

1961: entrée en vigueur du traité sur la délimitation de l'Antarctique.

1956: le colonel Nasser est élu président de la République égyptienne.

1940: la goélette St-Roch de la Gendarmerie royale du Canada entame son voyage qui lui permettra de devenir le premier navire canadien à franchir le passage du Nord-Ouest.

1887: adoption, par le Parlement fédéral, de la loi créant le Parc national Banff.

1870: la terre de Rupert et les Territoires du Nord-Ouest joignent la Confédération et le Manitoba devient une province.

1860: création des services secrets américains.

Il s'est né le 23 juin: Joséphine Tascher de la Pagerie, épouse en premières noces du général de Beauharnais, mort sur l'échafaud, et première femme de Napoléon (1763-1814); le Duc de Windsor, ex-Edouard VIII d'Angleterre (1894-1972); l'ex-ministre fédéral Jack Pickersgill à 83 ans; la chanteuse June Carter Cash à 59 ans; le conducteur de musique James Levine à 45 ans.

SONDAGE

Les Québécois et la langue

Le questionnaire complet, les résultats et l'analyse du sondage LE DEVOIR-CKAC sur la perception de la situation linguistique au Québec effectué par Créatec+ sont disponibles.

Côté:

190\$ pour le rapport écrit de 220 pages
250\$ pour le rapport écrit avec le support informatique (disquette du questionnaire et des tableaux de réponses).

S'adresser au DEVOIR au 844-5738

Prévoir un délai de 15 jours après la fin de la publication.

SPORTS

Les Expos balayaient la série

Santovenia sonne la charge



RICHARD MILO

(PC) — Les Mets, les Cards, y a rien là. Face aux bonnes équipes, les Expos gagnent. Après avoir balayé les Mets, les 10, 11 et 12, ils en ont fait autant contre les Cards de St. Louis en l'emportant 6-2 devant 13,072 personnes, hier.

Ce faisant, ils ont (enfin) quitté la cinquième place au classement qu'ils monopolisaient depuis deux mois. Le 26 mai, ils y étaient parvenus... pour une seule journée. Il s'agit de leur septième victoire d'affilée à domicile.

Sont-ils sur une lancée ?

« Ce n'est pas une bonne mais une excellente façon d'oublier un voyage désastreux — 1-6 à Philadelphie et Chicago », a révéillé Buck Rodgers.

Nelson Santovenia, le gars « qui s'est épanoui sur le tard », a produit la moitié des points à l'aide d'un double et d'un simple. Il a même harponné le rapide Vince Coleman en commandant un tir à l'extérieur.

« Sur mon double, je voulais mettre la balle en jeu. Le lancer était à l'intérieur. J'ai été chanceux qu'elle tombe », a-t-il dit, modeste. Il totalise 10 points produits en 61 présences depuis qu'il a été rappelé d'Indianapolis.

« Ma main est encore endolorie, mais ce n'est pas suffisant... »

Bryn Smith (4-5) a remporté la victoire. En six manches, il a donné quatre coups sûrs et deux points non

mérités.

'Smitty' a effectué 75 lancers. À son dernier départ, il avait donné neuf coups sûrs et sept points en quatre manches et un tiers. Hier, Andres Galarraga a commis une erreur qui lui a finalement coûté les deux points des Cards.

« Je suis satisfait. J'avoue que j'étais un peu inquiet depuis quelque temps », a dit Smith. Sa dernière victoire remontait au 5 juin — contre les Pirates de Pittsburgh.

Joe Magrane (1-2), un gaucher, a subi la défaite. Tim Wallach (26e) et Andres Galarraga (43e) ont produit les autres points des Expos. Joe Hesketh a enregistré son deuxième sauvetage.

Une erreur d'Andres Galarraga a permis aux Cards de marquer deux points non mérités, à la quatrième.

Après deux retraits, Tom Brunansky a obtenu un simple, puis volé le deuxième but. Le frappeur suivant, Tony Pena, a frappé un roulant facile vers Andres Galarraga mais le 'gros chat' a jonglé avec la balle pour effectuer un relais imprécis, avec son gant, vers Bryn Smith, venu couvrir le premier but.

Brunansky a marqué, puis Jose Oquendo a réussi un triple d'un point dans l'allée du champ centre droit.

Des doubles de Tim Wallach et Nelson Santovenia ont permis aux Expos de prendre l'avance, 3-2, à la fin de la quatrième.

Après un retrait, Galarraga a réussi un simple, puis Hubie Brooks

a obtenu un but sur balles. Wallach et Santovenia ont suivi en frappant des doubles d'un et de deux points.

À la sixième, les Expos ont chassé Magrane en effectuant une poussée de deux points pour porter le compte 5-2.

Santovenia a produit son troisième point à l'aide d'un simple, puis Luis Rivera a déposé un amorti qui a permis un sixième point.

■ Les Expos ont annoncé durant le match d'hier qu'ils ont conclu une en-

tente de quatre ans avec CKAC-Télémedia pour la retransmission de leurs matchs. Le contrat comprend une option pour 1993. D'une valeur globale supérieure à \$1 million, l'entente est survenue après quelques mois de négociations. CKAC et le réseau Télémedia retransmettent les matchs des Expos depuis 16 ans. CJMS-Radiomutuel était dans la course.

■ Bonne nouvelle. Andres Galarraga s'est hissé au troisième rang parmi les premiers-butants dans le scrutin populaire en vue du match des étoiles. Le 'gros chat' totalise 342,173 votes, après Will Clark, des Giants de San Francisco, 569,714, et Keith Hernandez, des Mets de New York, 549,883. Mardi, Whitey Herzog a indiqué qu'il tient à ce que Galarraga participe au match des étoiles. Comme celui qui obtient le plus de votes entreprend le match, il est possible que Hernandez soit exclu.

■ Selon Bill McKenzie, un des dépêches des Expos, Mark Griffin a reçu « des offres de quelques équipes américaines ». Les Expos et les Blue Jays de Toronto ne sont donc pas les seuls à vouloir le 'signer'. Griffin, 19 ans, est un voltigeur et joueur d'in-



Vince Coleman, des Cards, est pris au piège. Tentant de voler le second coussin, il est retiré par Rex Hudler sur un lancer précis de Nelson Santovenia.

Cards	ab	p	cs	pp	2	Expos	ab	p	cs	pp	6
Coleman cg	4	0	0	0		Nixon cc	4	1	1	0	
OSmith ac	4	0	0	0		Raines cg	4	0	0	0	
McGee cc	4	0	0	0		Galarraga 1b	4	1	2	1	
Brunansky cd	4	1	2	0		Brooks cd	3	2	1	0	
T Pena r	4	1	1	0		Wallach 3b	4	2	2	1	
Oquendo 3b	4	0	2	1		Santovenia r	4	0	2	3	
Paganz 1b	3	0	0	0		Rivera ac	4	0	0	0	
Alicia 2b	3	0	1	0		Hudler 2b	2	0	1	0	
Magrane l	2	0	0	0		BSmith l	2	0	0	0	
Terry l	0	0	0	0		WJhnan fs	1	0	0	0	
Lawlis fs	1	0	0	0		Hesketh l	0	0	0	0	
Worrell l	0	0	0	0							
Totals	33	2	6	1		Totals	32	6	9	5	
St. Louis						000	200	000-2			
Montréal						000	302	10x-6			

Point victorieux — Santovenia (2).
E—Galarraga, Magrane. DJ—St. Louis 2.
LSB—St. Louis 4, Montréal 4. 2B—Wallach, Santovenia. 3B—Oquendo. BV—Oquendo (2), Hudler (1), Brunansky (8), T Pena (3), Nixon (3).

St. Louis	ML	CS	P	PM	BB	RB
Magrane P, 1-2	5-13	7	5	4	2	3
Terry	1-23	2	1	1	0	0
Worrell	1	0	0	0	0	0
Montréal						
BSmith G, 5-5	6	4	2	0	0	3
Hesketh 5, 2	3	2	0	0	0	1
D—2:26. A—13,072.						

À Wimbledon

Pat Cash a dû trimer très dur!

■ Le Canadien Chris Pridham accède à la 3e ronde

LONDRES (AFP, AP) — Le héros du tournoi de Wimbledon 1987, l' Australien Patrick Cash, a souffert le martyre à l'occasion de son deuxième match de l'édition 1988 des championnats britanniques sur gazon, hier, contre l'Argentin Javier Frana, qu'il a battu 6-4 au cinquième set.

La journée a aussi été marquée par la victoire du Canadien Chris Pridham, qui accède à la troisième ronde après avoir éliminé l'Allemand de l'Ouest Udo Riedlewski par 6-7, 7-5, 6-3, 7-5.

Cash, tête de série numéro 4 du tournoi, n'a jamais été à son affaire dans un match qui a duré 3 heures et 10 minutes. Visiblement dans un mauvais jour, il a accumulé les erreurs directes et contre un joueur un peu plus expérimenté, il aurait pu sans doute dire adieu à la couronne de Wimbledon.

Frana, un gaucher sans réputation sur le circuit, 80e à l'ATP, a su saisir sa chance face à un adversaire qui l'avait écrasé il y a deux semaines 6-1, 6-1, au Queen's de Londres. Avec un bon service et des retours puissants, il a pris l'ascendant sur son rival pour mener par deux manches à une. Il a même été en possession d'une balle de bris (30/40) dans le jeu d'ouverture du quatrième set. Mais l'Australien a su alors trouver les coups décisifs qui lui ont permis de redresser la situation.

Or, la cinquième manche a encore été fort indécise. Après avoir eu un bris d'avance (1-0), Cash est retombé dans l'erreur et a été rejoint à 2-2. Mais une nouvelle fois, le champion en titre a repris le commandement (bris à 3-2) pour conserver cet avantage jusqu'au bout et l'emporter finalement 6-2, 4-6, 3-6, 6-1, 6-4.

Le joueur le plus impressionnant au cours de cette troisième journée disputée par un temps clément, a été incontestablement l'Allemand de l'Ouest Boris Becker. L'ancien double vainqueur de Wimbledon (1985 et 1986), en totale confiance, a ainsi triomphé du solide Tchèque Karel Novacek, en trois sets, avec 17 as à la clef. Becker rencontrera au

troisième tour l'Américain Sammy Giammalva (75e mondial) qui a réussi la performance de battre le Tchèque Milan Srejber (62e) en cinq sets.

Pour sa part, le Suédois Jonas Svensson (no 12), demi-finaliste à Paris cette année, n'a pas fait de détail contre Magnus Gustafsson, Suédois lui aussi, comme l'Américain Tim Mayotte face à son compatriote Greg Holmes. Au tour suivant, Svensson recevra la réplique de l'Américain Paul Annacone, toujours dangereux sur le gazon anglais avec sa redoutable première balle de service. Mayotte sera opposé au Suédois Joakim Nystrom.

Enfin, le Tchèque Ivan Lendl (no 1) a perdu le premier set contre l'Australien Darren Cahill (47e mondial), qui avait battu Cash cette année au Queen's. Lendl n'a pas été souverain dans cette partie mais il n'a jamais été vraiment en danger, triomphant 5-7, 6-2, 6-4, 6-4.

Sa tâche sera sans doute encore difficile au prochain tour contre le Néerlandais Michiel Schapers (43e mondial), vainqueur en trois sets du

Suédois Peter Lundgren. Ce joueur a toujours été dangereux sur herbe avec son grand service. En 1985, il avait réussi l'exploit de vaincre Becker au deuxième tour des Internationaux d'Australie à Melbourne. Une performance que Lendl doit bien avoir dans un coin de sa tête.

La journée fut tranquille chez les dames. La première tête de série, l'Allemande Steffi Graf, a triomphé facilement, 6-2, 6-0, de la Française Karine Quentrec.

« Je n'attache aucune importance au fait de gagner rapidement. Je ne regarde pas ma montre, mais je joue tous mes matches à fond. Mon adversaire est arrivée un peu en retard sur le court mais cela ne m'a pas gêné ».

Hana Mandlikova, naturalisée australienne, et Katerina Maleeva, de Bulgarie, ont aussi avancé avec passablement de facilité.

En première round des doubles, la Torontoise Helen Kelesi s'est jointe à la Française Catherine Tanvier pour disposer des Américaines Penny Barg et Mary Lou Daniels en deux sets de 6-2 et 6-4.

Traversée du lac Saint-Jean

Plit, Rush et El Shazly au départ de Roberval

JONQUIÈRE (PC) — La logique sera respectée lors de la 34e édition de la Traversée internationale du lac Saint-Jean, les 30 et 31 juillet prochains. De ce fait, cinq des six nageurs, présents l'an dernier, seront au départ de Roberval, en soirée du 30 juillet, pour ce long et épuisant périple de 64 kilomètres, Roberval-Péribonka et retour.

Ainsi, le champion incontesté du Piéouagami, l'Argentin Claudio Plit, retrouvera à ses côtés des rivaux qu'ils connaît bien : Philip Rush, de la Nouvelle-Zélande, l'éter-

nel deuxième qui voudra certainement toucher cette fois-ci la plaque d'arrivée le premier, et Nasser El Shazly, d'Égypte, qui fait un retour après avoir échoué à sa première tentative, en 1985.

Du côté féminin, Christine Cossette, de Chicoutimi, et Nathalie Patenaude, de Shawinigan, défendront les couleurs du Canada, alors que Irene Van Der Laan représentera la Hollande. Une autre Hollandaise, Monique Wildshut, agrira comme nageuse substitut.

« Ces athlètes ont été sélectionnés parce qu'ils ont su nous prouver qu'ils étaient prêts physiquement et mentalement à relever le défi », a dit le président aux compétitions, Denis Lebel, en conférence de presse à Jonquière.

Par ailleurs, l'aller simple de 32 kilomètres, entre Péribonka et Roberval, au programme pour le 31 juillet, regroupera cette année huit compétiteurs, deux de plus que l'an dernier.

Aux Annie Grandisson (Chicoutimi), Jean-François Bergeron (Roberval) et Marc Newman (Angleterre), dont les noms étaient déjà connus, s'ajoutent ceux de Anémie Landmeters (Belgique), Igor De Souza (Brésil), Ahmed el Hossein (Syrie) Alejandro Larriera (Argentine) et Jacques Scot (Martinique).

« Le nombre de pays représentés (7), dont trois, la Belgique, le Brésil et la Martinique, en seront à leur première visite chez nous, confirme qu'il y a un intérêt marqué pour ce genre de compétition chez les nageurs amateurs du monde entier. Voilà un élément qui est de nature à nous encourager à poursuivre le travail effectué au cours des 33 ans d'existence de notre organisation ».

Le combat Tyson-Spinks: sur une montagne de dollars

WASHINGTON (AFP) — Le championnat du monde des lourds (titre unifié) qui opposera les Américains Mike Tyson et Michael Spinks lundi à Atlantic City ne sera pas le combat du siècle en terme purement sportif. Mais en terme de dollars assurément.

C'est en effet sur une montagne de billets verts que vont s'affronter les deux hommes. La recette brute est estimée entre \$60 et \$70 millions, la recette nette aux alentours de \$40 millions et les bourses des boxeurs ont été arrêtées à \$22 millions pour Tyson et \$13,5 millions pour Spinks.

Pour avoir su patiemment et intelligemment laisser monter les enchères, les deux camps ont engendré le combat le plus cher de l'histoire de la boxe et décroché pour leurs boxeurs les bourses les plus élevées.

Ainsi se trouvera dépassé le « sommet » Leonard Hagler (6 avril 1987 à Las Vegas) avec ses \$30 millions nets, \$12 millions pour Hagler (tenant) et \$11 millions pour le challenger, qui avait lui-même relégué au second plan le dernier en date des « combats du siècle » entre les lourds Holmes et Cooney.

Cinq ans plus tôt, le 11 juin 1982, les deux boxeurs avaient encaissé chacun \$10 millions. Désormais, les bourses de Mohammed Ali et George Foreman qui s'étaient affrontés à Kinshasa en 1971 pour \$6 millions chacun paraissent dérisoires. Sans parler de celles de John L. Sullivan et John Flood qui avaient boxé il y a un peu plus de 100 ans pour une bourse globale de \$1,000 dont \$750 au vainqueur.

Mais dans ce championnat où tout ce qui touche à l'aspect financier n'est que démesuré, les records ne s'arrêtent pas là. Ce n'est pas pour rien que Donald Trump, l'agent immobilier milliardaire new-yorkais, à l'origine de la relance des casinos d'Atlantic City, a qualifié ce combat de « monstre ».

Il a enlevé les enchères pour \$11 millions — « une bonne affaire » — face à ses concurrents de Las Vegas, où le Caesar's Palace avait déboursé \$7 millions pour Hagler-Léonard. À titre de comparaison, Trump avait acheté le récent Tyson-Holmes pour moins de \$3 millions.

Les recettes provenant de la télévision et des divers circuits fermés avoisneront les \$25 millions. La firme Pepsi-Cola a déboursé la somme-record de \$1,25 million pour avoir son nom sur le ring et sur les écrans de télévision. Les spectateurs ont dû également participer à l'extravagance financière du moment avec des fauteuils de ring au prix jamais vu de \$1,500. Toutes les 21,000 places ont d'ailleurs été vendues et la recette sera de l'ordre de \$12 millions (\$6,2 millions pour le Hagler-Léonard de référence).

À l'origine de ces records en tous genres, il y a l'exceptionnelle personnalité de Tyson, le « bulldozer » new-yorkais qui détient dans ses poings la foudre qui fait courir les foules. Mike Tyson, dont les revenus en 1988 sont estimés entre \$40 et \$50 millions, battra bientôt lui aussi tous les records de gains dans l'histoire de la boxe. Si bien sûr, il met Spinks KO. Ce dont personne ne doute.

Ratant d'excellentes occasions de marquer

Le Supra doit se contenter d'une nulle

MARC DELBES

(PC) — Le Supra de Montréal a obtenu plus de chances de marquer en un seul match, hier soir, qu'au cours de ses six précédents. Mais il a été incapable d'inscrire un seul but

et la formation montréalaise a une fois de plus dû se contenter d'un match nul de 0-0 face aux Steelers de Hamilton.

Même si le Supra a offert une performance excitante, les 3,819 spectateurs auraient mérité d'embler une victoire avant le départ de leur

équipe pour un périple de quatre matches à l'étranger. Cette foule a en effet bravé une pluie battante durant la majeure partie du match sans ne jamais cesser d'encourager leur équipe locale. Il y avait encore plusieurs centaines de braves spectateurs à l'issue des 90 minutes de jeu.

« Ça prouve que notre performance a plu aux spectateurs, a confié l'entraîneur montréalais Andy Onorato. Ce match a généré beaucoup d'émotions et, avec un peu de chance et plus de précision, la victoire aurait pu aller d'un côté comme de l'autre ».

Mais le Supra n'a inscrit que six buts en sept matches et il partage toujours le dernier rang de la section Est avec les Steelers, chacun ayant quatre points.

L'équipe locale a nettement dominé offensivement, réalisant 17 tirs contre 10 pour les Steelers. La fin de la rencontre a d'ailleurs donné plus d'un frisson aux amateurs.

« Nous avons obtenu toutes les occasions possibles et inimaginables dans les 10 dernières minutes, a poursuivi Onorato. Mais ce match nul est équitable ».

Arthur Calixte s'est de nouveau avéré le plus actif des attaquants montréalais avec cinq tirs. Mais son brio a été éclipsé par la performance d'Alex Bunbury, un Montréalais de 21 ans et membre de l'équipe nationale. Il a dirigé de main de maître l'offensive des Steelers.

« Ce Bunbury a contrôlé le ballon à sa guise ce soir (hier), a encore constaté Onorato. Et dire que nous avons développé ce talent exceptionnel au Québec et qu'il évolue maintenant à Hamilton ».

Bunbury a d'ailleurs touché la barre parallèle à la 50e minute après une reprise de la tête.

Les défensives ont d'ailleurs eu toutes les misères du monde à contrer l'adversaire dans cette deuxième mi-temps. Le terrain, rendu glissant par la pluie, ne leur a certes pas facilité la vie.

« L'attaquant a toujours l'avantage dans ce genre de situation car il dirige l'action, a expliqué le défenseur André Gagnon, nommé le joueur défensif du match. Il faut être vif et suivre l'action en espérant ne pas glisser ».

Les attaques se sont d'ailleurs enchaînées à un rythme endiablé.

BASEBALL

Ligue nationale	Pittsburgh, Fisher (4-5) à Montréal, Dopson (1-5), 19 h 35	Cleveland 3, Boston 1
Mardi		Toronto, 4, Baltimore 2
Philadelphie 6, Chicago 1		New York à Detroit
New York 9, Pittsburgh 0		Kansas City à Chicago
Montréal 7, St. Louis 0		Seattle au Texas
Houston 3, Cincinnati 1		Aujourd'hui
Los Angeles 2, Atlanta 1		Cleveland, Bailes (6-6) à New York, Rhoden (3-5), 19 h 30
S. Diego 8, S. Francisco 3		Baltimore, Tibbs (2-3) à Toronto, Cancy (3-9), 19 h 35
Hier		
Philadelphie 5, Chicago 3		
Los Angeles 3, Pittsburgh 0		
S. Francisco 8, S. Diego 7		
Montréal 6, St. Louis 2		
Cincinnati à Houston		
Atlanta à Los Angeles		
Aujourd'hui		
New York, Fernandez (3-5) à Chicago, Maddux (12-3), 16 h 05		
Minnesota 3, Californie 1		
Oakland 6, Milwaukee 2		

LIGUE NATIONALE			
Section Est			
	g	p	moy. diff.
NEW YORK	45	24	.652
PITTSBURGH	38	32	.543
CHICAGO	36	33	.522
MONTRÉAL	34	35	.493
ST. LOUIS	34	36	.486
PHILADELPHIE	31	37	.456
Section Ouest			
LOS ANGELES	39	29	.574
HOUSTON	37	32	.536
SAN FRANCISCO	34	36	.486
CINCINNATI	33	36	.478
SAN DIEGO	31	41	.431
ATLANTA	23	44	.343
LIGUE AMÉRICAINNE			
Section Est			
DETROIT	42	26	.618
NEW YORK	40	27	.597
CLEVELAND	40	30	.571
BOSTON	34	33	.507
MILWAUKEE	36	35	.507
TORONTO	35	37	.486
BALTIMORE	19	51	.271
Section Ouest			
OAKLAND	45	25	.643
MINNESOTA	38	30	.559
KANSAS CITY	37	33	.529
TEXAS	34	35	.493
CHICAGO	30	38	.441
CALIFORNIE	30	41	.423
SEATTLE	26	45	.366



Les frappeurs

	pb	cs	pp	cc	moy.
Brooks	277	78	41	7	.281
Candaele	116	20	4	0	.172
Engle	33	8	1	0	.242
Foley	137	31	16	0	.226
Galarraga	272	90	43	17	.331
Hudler	5	1	0	0	.200
Johnson	32	10	0	0	.312
Nettes	41	7	1	1	.171
Nixon	9	3	0	0	.333
Raines	273	75	30	7	.276
Reed	120				